



Non au démantèlement du centre des finances publiques de Civray

Aujourd'hui, le centre des finances publiques de Civray c'est :

- un service des impôts des particuliers qui gère les dossiers des personnes relevant de sa compétence géographique ;

- une trésorerie des collectivités locales qui encaisse les recettes et paye les dépenses des collectivités qu'elle gère.

Il est ouvert quatre demi-journées par semaine au public qui s'y déplace, nombreux, pour :

- obtenir des renseignements sur ses impôts (Impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxe foncière) ou une aide pour les services en ligne, payer les impositions, les contester, obtenir des délais de paiement ou des remises gracieuses ;

- payer les loyers municipaux, ceux de l'EHPAD, des foyers logements ; la cantine, les transports scolaires, les écoles de musique, encaisser des chèques de secours, payer les aides des collectivités aux plus démunis...

Ils rencontrent des agents qui connaissent leurs dossiers parce qu'ils les gèrent.

Et demain ?

Au mois de juin, la direction départementale a annoncé la fermeture du centre de Civray avec transfert des deux services à Montmorillon.

Ce transfert s'inscrit dans un plan plus global appelé « géographie revisitée » ou « nouveau réseau de proximité » qui concerne tous les départements et de nombreuses communes. Il vise à supprimer de nombreuses implantations des finances publiques et à instaurer des points de contact dits « Maisons France Service ».

Dans la Vienne, sont également concernés le centre des finances publiques de Loudun, les trésoreries de Vivonne, Loudun, Dangé St Romain, Lencloître, Neuville, Chauvigny, St Julien L'Ars, St Georges-les-Baillargeaux, Vouillé, et le service des impôts des entreprises de Montmorillon. L'administration veut mettre en place de grosses structures. Elle veut aussi supprimer 4 800 emplois aux Finances Publiques dans les 3 ans à venir.

Devant l'émoi suscité chez les agents et les élus locaux, elle a décidé en septembre, de maintenir le site de Civray tout en transférant les deux services à Montmorillon en 2021. Resteront les agents qui le souhaiteront (qui travailleront « à distance » pour les services transférés). Elle a annoncé que le site resterait ouvert au public dans les mêmes conditions.

Civray : une simple façade mais quels seront les services réellement rendus ?

Le service rendu ne sera forcément pas celui existant jusque-là. Pour autant, la situation à compter de 2021 n'est pas davantage précisée : qui recevra le public ? Quelles démarches pourront être effectuées (qui accordera par exemple les délais de paiement ou qui répondra aux questions présentant un caractère plus complexe) ?

Dans le même temps, l'État a commencé à transférer au privé une partie de l'encaissement des recettes publiques. A compter du 1^{er} juillet 2020, le paiement en espèces ou par carte bancaire des impôts et des recettes locales se fera... chez les buralistes !

C'est donc un démantèlement des Finances Publiques qui est mis en œuvre à grande échelle.

Ensemble, public, agents et élus locaux refusons le recul du service public !